

entièrement la création des Communes. Il n'est pas complètement composé de membres des Communes, mais des Chambres des communes et des lords. Anciennement, le monarque pouvait gouverner par lui-même. C'est ce que Georges III a essayé de faire. Voici ce que nous lisons dans la préface de cet ouvrage :

En Angleterre, les premiers ministres sont d'institution relativement moderne. A l'époque des Normands et des Plantagenets, le roi gouvernait lui-même aidé par son conseil. Il avait l'appui de ses fonctionnaires et arrivait à ses fins grâce en grande partie à ses propres revenus. D'habitude, il choisissait lui-même ses fonctionnaires, bien que parfois ils lui fussent imposés. Ceux-ci étaient presque toujours des prêtres, vu que les ecclésiastiques du moyen âge possédaient beaucoup plus d'avantages que les laïques sous le rapport de l'instruction et qu'ils n'étaient pas entravés par les liens de famille. Souvent, ils acquéraient de grands pouvoirs, au point de rivaliser parfois avec le roi lui-même. Qu'il suffise de mentionner Flambart, Becket, Beaufort et Wolsey. Des soldats tels que de Montfort et Warwick étaient plus rares et moins permanents; quant aux courtisans à la manière Gaveston et Despenser, ils étaient les moins bien partagés. La plupart des ministres, à l'exception parfois des prélats, appartenaient à la noblesse.

Cependant, après la guerre des Roses, presque toutes les vieilles familles avaient disparu. Lorsque Henri VII monta sur le trône, il n'y avait que vingt-neuf pairs laïques, soit un tiers de ce qu'ils avaient été cent cinquante ans plus tôt. L'influence de l'église allait également en s'affaiblissant, tandis que deux nouvelles classes, les riches propriétaires et les marchands de villes s'instruisaient rapidement et acquéraient de l'importance. Les premiers à se mettre en vedette furent Howard, Seymour, Cecil, Cavendish et Russell. C'est de ce moment que la Chambre des communes commença réellement à compter. Après le début du règne de la reine Elizabeth, il n'y eut que deux évêques lord chancelier ou lord trésorier alors que les secrétaires d'Etat avaient cessé d'être des commis. Cependant le roi était encore suprême, présidant lui-même son conseil et choisissant ses ministres.

Plus loin, nous lisons :

En 1688, il y eut un autre progrès. Le pouvoir arbitraire de la couronne fut enrayé pour toujours. Le parlement devint presque suprême et une certaine responsabilité fut exigée du gouvernement. Le roi Guillaume, qui agissait en grande partie comme son propre ministre prit une part active et constante dans le gouvernement, mais la reine se déchargea de plus en plus de ses devoirs sur ses conseillers. Puis vint un nouveau développement. Un prince étranger monta sur le trône. Dépendant tout à fait du bon vouloir de la majorité des membres du parlement et ne parlant guère l'anglais, il ne pouvait pas surveiller efficacement ce comité du conseil qui devenait peu à peu un cabinet. Il avait de l'aversion pour les affaires politiques et il s'attacha à un seul ministre. Or, le ministre qui dirigeait les délibérations de la Chambre des communes était également chef des whips et avait l'appui des grandes familles de la révolution.

J'omets la discussion que fait l'auteur des agissements du premier ministre et de quelle façon il arriva aux affaires; et il continue :

Le premier ministre, outre qu'il est le chef du gouvernement et de l'assemblée législative où il occupe un siège, est presque invariablement le leader de l'un des principaux partis politiques ou d'une section de l'un de ces partis.

Le souverain ne choisit plus ses ministres, c'est incontestable. Ce temps-là est passé. Il choisit son premier ministre et celui-ci soumet au souverain ou à son représentant les noms des membres de son cabinet qu'il désire faire approuver. Comme mon honorable ami l'a fait observer, les ministres peuvent être en dehors du Parlement pour l'instant. Il n'en détiennent pas moins la responsabilité d'agir collectivement ou individuellement avec le cabinet en conseil. A ma connaissance, le dernier cas où un ministère a démissionné tandis que l'un des ministres—resta en fonctions, s'est produit en Nouvelle-Ecosse avant la Confédération. Une motion de défiance contre le gouvernement du jour fut approuvée par 29 voix contre 22, de sorte que le premier ministre démissionna. Tous les autres ministres donnèrent aussi leur démission, sauf un, celui qui avait été choisi par le représentant du souverain; il fallut le révoquer de ses fonctions. Mes honorables amis voudront bien se rappeler, qu'ici même en 1907, lorsque le ministre des Chemins de fer de l'époque donna sa démission, il adressa sa lettre non pas au représentant du souverain mais au premier ministre, feu sir Wilfrid Laurier. Il s'ensuit donc que les membres du cabinet ne sont plus les serviteurs de la couronne dans le sens que l'on attachait à cette expression au temps du roi George; mais, pour me servir du langage des auteurs, ils sont dominés à l'heure actuelle par le premier ministre. Le premier ministre est l'âme dominante du cabinet. Il faut donc nécessairement qu'il en fasse partie. Il doit de toute nécessité être membre du Conseil privé. Cependant, les collègues du premier ministre qui constituent ce conseil privé, lui sont subordonnés.

En peu de mots, la situation est définie dans un ouvrage qui a été publié vers la fin de l'année dernière :

La caractéristique essentielle de la situation du premier ministre, c'est son droit de choisir les autres ministres de même que l'essence de sa puissance réside dans l'indispensabilité dont il est revêtu par le jeu de la politique des partis.

L'auteur ajoute et je recommande ce passage à la considération et à l'attention de la Chambre :

Sous ces deux aspects, la carrière de Pitt a eu une importance décisive. Les efforts de George III pour exercer la haute main sur la composition des cabinets avaient été couronnés d'un grand succès par l'arrivée de Pitt aux affaires; même au pis aller, ces efforts avaient été assez efficaces pour faire admettre dans le cabinet la présence d'au moins une créature du roi, qui détenait ordinairement le poste de Chancelier de l'échiquier, la plus élevée de toutes les fonctions ministérielles; le titulaire était en relations constantes avec la personne du Souverain et ses aptitudes devaient être bien au-dessus de celles exigées par son parti. La